

Règlement Offre 0% de frais 2022

Article 1 : Principe de l'opération

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, la Carac organise une opération promotionnelle et offre les frais sur versements sur une partie des contrats Carac.

Article 2 : Contrats Carac éligibles à l'opération

L'opération s'applique pour les versements effectués sur les contrats suivants :

- Retraite Mutualiste du Combattant
- Carac Profiléo
- Compte Épargne Carac
- Compte Épargne Famille
- Carac Épargne Plénitude
- Entraid'Épargne Carac
- Carac Épargne Vivre Ensemble
- Carac Perspectives

Article 3 : Dates de l'opération

Cette opération se déroule du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 inclus.

Sous réserve d'acceptation par la Carac, les dates prises en compte pour la validité des opérations seront les suivantes :

- Pour la validité des opérations d'adhésions à Carac Profiléo et la Retraite Mutualiste du Combattant, la date de signature de la demande d'adhésion doit être comprise entre le 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 inclus et le dossier d'adhésion complet (constitué de la demande d'adhésion signée, des pièces justificatives et du moyen de paiement) doit être réceptionné au siège de la Carac avant le 15 janvier 2023 (date du tampon apposé par les services de la Carac lors de la réception au siège faisant foi).
- Pour les versements effectués sur l'ensemble des contrats :
 - par chèque remis en agence ou à un conseiller Carac ou envoyé par courrier postal à la Carac : le chèque doit être daté entre le 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 inclus et réceptionné à la Carac entre le 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 inclus (date du tampon apposé par les services de la Carac lors de la réception au siège faisant foi),
 - par prélèvement unique remis en agence ou à un conseiller Carac : la demande de prélèvement unique doit être réceptionnée à la Carac entre le 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 inclus (date du tampon apposé par les services de la Carac lors de la réception au siège faisant foi),
 - par prélèvement automatique : tout prélèvement automatique situé entre le 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 inclus bénéficiera de 0% de frais sur versement,
 - par versement en ligne : la date de demande de versement en ligne doit être comprise entre le 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 inclus (date de demande de versement dans l'email de confirmation faisant foi).

Article 4 : Modes de versements bénéficiant des frais offerts

La Carac offre les frais sur versements pour tous les versements réalisés sur les contrats Carac en cours ou souscrits pendant la durée de l'opération pour les contrats commercialisés (indiqués à l'article 2), sous réserve du respect des montants minimums de versements prévus dans les règlements mutualistes associés.

Sont acceptés dans le cadre de l'opération, les modes de versements suivants :

- Versement par chèque à l'adhésion,
- Prélèvement unique à l'adhésion,
- Versement par chèque en cours d'adhésion,
- Prélèvement unique en cours d'adhésion,

Règlement Offre 0% de frais 2022

- Versement périodique effectué par prélèvements automatiques,
- Versement en ligne,
- Versement à la suite d'un transfert d'un des contrats monosupports en euros ci-dessous vers le contrat multisupports libellé en euros et en unités de compte Carac Profiléo :
 - Compte Épargne Carac,
 - Entraid'Épargne Carac,
 - Compte Épargne Famille,
 - Carac Épargne Plénitude,
 - Carac Épargne Vivre Ensemble.

Au-delà de la date de fin de l'opération, les frais sur versements applicables aux contrats tels que décrits dans les règlements mutualistes s'appliqueront, c'est-à-dire :

- 3,5% maximum pour le contrat Carac Profiléo,
- 2,91 % pour le contrat Retraite Mutualiste du Combattant,
- 2,44 % maximum pour les contrats Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Carac Épargne Plénitude, Entraid'Épargne Carac, Carac Épargne Vivre Ensemble et Carac Perspectives.

A ces frais s'ajoutent les frais de gestion annuels qui s'élèvent à :

- 0,55% opérés sur l'épargne en compte (hors bonification de l'exercice) pour les contrats Retraite Mutualiste du Combattant, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Carac Épargne Plénitude, Entraid'Épargne Carac et Carac Épargne Vivre Ensemble.
- 0,70% pour le support Sécurité libellé en euros et 0,90% pour les supports exprimés en unités de compte pour le contrat Carac Profiléo.
- 0,45% pour le support Sécurité libellé en euros (participation de l'exercice comprise) et 0,72% pour les supports exprimés en unités de compte (uniquement en phrase d'épargne) pour le contrat Carac Perspectives.

Article 5 : Données personnelles

La Carac, en tant que responsable du traitement, traite les données personnelles dans le respect de la réglementation en la matière pour les finalités suivantes :

- Le respect du devoir d'information et de conseil ;
- La gestion et l'exécution des contrats d'assurance conclus entre la Carac et ses adhérents ;
- La prospection, la gestion de l'animation promotionnelle et la réalisation d'études statistiques ;
- Le profilage, afin de mieux identifier les besoins des adhérents en matière de contrats d'assurance ;
- La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- La réalisation d'enquêtes et de sondages.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » (Loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 modifiée) et du « RGPD » (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition, de portabilité et de formuler des directives post-mortem concernant l'ensemble de leurs données personnelles. Le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Carac peut être joint par courriel à l'adresse dpo@carac.fr ou à l'adresse postale suivante : Carac - DPO - 159 avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. Toute demande doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

Règlement Offre 0% de frais 2022

Pour plus d'informations concernant le traitement des données personnelles par la Carac, rendez - vous sur Carac.fr, dans la rubrique « Données personnelles », à l'adresse <https://www.carac.fr/nous-connaître/données-personnelles/la-carac-et-la-protection-des-données-personnelles>